

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°62/2021

**OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE
A LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	23
Excusés :	4
Pouvoirs :	3
Votants :	26

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 30 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 24 septembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Emile BEZZONE, Martine LIPUMA, Christian GORACCI, Laurence MARGAILLAN, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Jean-François PIOVESANA, Adjoint, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Paul THIEULIN, Jean-Marie ROUAN, Joëlle BOUHELIER, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Caroline RICORD, Emilie GAGLIOLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Colette ZALMA, Patrick LECLERCQ, Stéphane GARAVAGNO, Sandrine BRUNET.

PROCURATIONS : Colette ZALMA qui a donné pouvoir à Jean-Marie ROUAN, Patrick LECLERCQ qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Stéphane GARAVAGNO qui a donné pouvoir à Eric ROMAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Emilie GAGLIOLO

Monsieur le Maire expose :

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis exerce de plein droit en lieu et place des communes membres plusieurs compétences, notamment en matière d'équilibre social de l'habitat.

Par délibération n° CC 2016-104 du 27 juin 2016, la CASA a approuvé la création conjointement avec l'Etat, de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) prévue par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014. La CIL est définie comme un lieu de concertation, d'élaboration, de suivi et de bilan des documents stratégiques prévus par les lois autour de la politique intercommunale de la gestion de la demande, d'information des demandeurs et d'attribution des logements sociaux.

Elle émet notamment un avis sur le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGD), met en œuvre les actions du Programme Local de l'Habitat (PLH).

La CIL regroupe plusieurs organisations dont la CASA, les maires des communes membres, le Préfet, le Conseil Départemental, les bailleurs sociaux...

La Commune de Châteauneuf est membre de cette conférence, par l'intermédiaire d'un élu, pour une durée fixée jusqu'au renouvellement du Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu, et après en avoir délibéré :

DESIGNE Madame Joëlle BOUHELIER représentant la Commune à la Conférence Intercommunale du Logement.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le - 6 OCT 2021
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le - 6 OCT 2021

Pour extrait conforme,

Le Maire
Emmanuel DELMOTTE

